



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2432

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Desbos

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2432**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. A ce jour, on dénombre 219 marchés par semaine, soit plus de 11 388 par an.

La prestation globale se compose :

- du nettoyage des emplacements (balayage, lavage) des marchés,
- de la collecte et de l'évacuation des déchets,
- du vidage des corbeilles de propreté,
- d'un travail de recherche (exemple ramassage des papiers) dans un périmètre proche.

Une procédure d'appel d'offres ouverts a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-ouest et nord-ouest,
- lot n° 2 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-est et sud-ouest,
- lot n° 3 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions nord-est et sud-est.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa date de notification.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er juillet 2011, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des groupements d'entreprises suivants :

- Lot n° 1 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-ouest et nord-ouest, groupement Sita Lyon/ONET Services Industrie, pour un montant minimum de 3 125 000 € HT, soit 3 737 500 € TTC et maximum de 6 250 000 € HT, soit 7 475 000 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 2 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-est et sud-ouest, groupement Dragui Transports/Pizzorno Environnement, pour un montant minimum de 3 625 000 € HT, soit 4 335 500 € TTC et maximum de 7 250 000 € HT, soit 8 671 000 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions nord-est et sud-est, groupement Dragui Transports/Pizzorno Environnement, pour un montant minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC sur la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande conclus pour une durée ferme de quatre ans et tous les actes contractuels y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-ouest et nord-ouest, groupement Sita Lyon/Onet Services Industrie, pour un montant minimum de 3 125 000 € HT, 3 737 500 € TTC et maximum de 6 250 000 € HT, soit 7 475 000 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions centre-est et sud-ouest, groupement Dragui Transports/Pizzorno Environnement, pour un montant minimum de 3 625 000 € HT, soit 4 335 500 € TTC et maximum de 7 250 000 € HT, soit 8 671 000 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire des subdivisions nord-est et sud-est, groupement Dragui Transports/Pizzorno Environnement, pour un montant minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC sur la durée totale du marché.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - compte 611 212 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**